

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
24 È 25 D'UTTROVI DI U 2019
24 ET 25 OCTOBRE 2019

2019/02/096

REPONSE DE MME JOSEPHA GIACOMETTI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. PIERRE POLI
AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

OBJET : Implantation d'un nouvel établissement secondaire – lycée général et technologique – sur le bassin de vie ajaccien

Merci Monsieur le Président,
Monsieur le Conseiller, merci pour votre question,

Anticipant l'ouverture du nouveau collège du Stilettu, notre Collectivité a procédé, comme vous le savez, au cours de l'année 2018, à une étude relative à la sectorisation des collèges du « Grand Aiacciu » et pour le secteur Bastia également.

Ces travaux ont permis à notre Assemblée, lors de la session de décembre 2018, d'approuver la révision de la sectorisation.

Au regard de la forte pression démographique que vous évoquez dans la région ajaccienne, l'étude a également démontré que la mise en service du collège du Stilettu, qui a été simplement, vous le savez, la bascule du collège des Padule, offrait une augmentation de la capacité d'accueil limitée à 200 places seulement et que la resectorisation des autres collèges ne permettrait de gérer les flux que pendant quelques années.

En effet, au regard des éléments dont nous disposons, ressortant de l'étude conclusive que j'avais eu l'occasion de vous présenter, des tensions devraient apparaître dès 2022-2023 dans certains collèges, y compris au Stilettu.

La poursuite prévisionnelle de la croissance de la démographie que vous avez évoquée, commande d'ores et déjà d'étudier, la construction d'un nouveau collège. Néanmoins, en même temps, et de façon induite, se pose également la question du nombre de lycéens domiciliés dans le périmètre d'Aiacciu qui augmente de fait également.

Dans ce contexte évolutif, nous avons souhaité engager dans les meilleurs délais une étude globale en vue de disposer d'un éclairage d'ensemble et de propositions étayées.

Cette étude a été commandée sur l'opportunité d'implantation de nouvelles infrastructures d'enseignement à horizon 2027 pour le « Grand Aiacciu » et débutera dès le début de l'année 2020. Elle sera multiple puisque nous n'avons pas voulu nous contenter de l'implantation mais bien évidemment de la prévision démographique, des lignes de transport, de l'accueil des élèves, de l'attractivité des structures pédagogiques et de leur dimensionnement, et également, bien entendu, de la localisation.

D'une durée de six mois, ces travaux se décomposeront de la manière suivante :

- réalisation de l'état des lieux actualisé des données de cadrage afférentes au traitement du dossier et mise en perspective à partir de divers scénariis ;
- étude de la faisabilité d'un nouveau collège ou d'une cité scolaire, puisque j'ai évoqué également la question du lycée, cité scolaire certainement, en prenant en compte l'existant puisqu'il faut avoir, après, des notions d'équilibre ;
- une étude spatiale et environnementale conduisant à la proposition de lieux d'implantation les mieux adaptés, y compris en envisageant un regroupement, je l'ai dit, par cité scolaire ;
- définition du type d'établissement en incluant, dans la réflexion, l'hypothèse de mise en réseau, mais ça j'aurai l'occasion d'y revenir, des lycées polyvalents. Et la nécessité aussi, nécessité absolue, parce que vous savez aussi que cela appartient à notre ADN politique, nous sommes attachés aussi au maintien dans les cœurs de villes d'une activité et d'une vie au centre. Je dit ça pourquoi. Je dis ça dans l'optique de la nécessité aussi de travailler avec les établissements du cœur de ville dans le maintien de leur attractivité pour ne pas créer des déséquilibres que, par ailleurs, nous dénonçons.

Dans la conduite de l'étude, le consultant mènera également des réunions évidemment de consultation et de concertation avec les partenaires institutionnels, avec l'ensemble des communes, et donc, des maires et produira et présentera périodiquement des rapports en relation étroite avec les services de la Collectivité qui en assureront le pilotage. Donc, bien évidemment, notre Assemblée sera régulièrement concernée.

Ce rapport final sera produit dans les délais impartis pour un cahier des charges exigeant, pour une présentation d'un rapport global à l'automne 2020.

J'ajoute que, sur ce sujet, ce sera élargi à la Corse, puisque dans la continuité du PPI, nous aurons l'occasion de revenir sur la modernisation de l'ensemble de nos EPLE, mais j'y reviendrai par ailleurs.

Je vous remercie.